

**PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**COLLECTIVITÉ :** CCAS de Bruay-La-Buissière

**GRADE DE :** Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'arrêté en date du 18 mars 2025 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
DENIZART Vanessa	F	Assistant socio- éducatif	01/01/2013	01/01/2013	8 <sup>ème</sup>	01/01/2024	01/04/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	100%	0	0%	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	100%	0	0%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 18 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT